

Restauration d'un édifice historique à Halifax

John G. Leefe

C'est Joseph Howe, ce grand homme politique de la Nouvelle-Écosse, qui conseilla à ses concitoyens de réparer «leurs grands édifices publics». Il semble donc tout à fait naturel que nous, qui avons le privilège de siéger dans cette même assemblée législative où résonne encore l'écho de sa voix, procédions à la restauration du vieil édifice de la poste et des douanes situé rue Hollis, à Halifax.

En 1863, un comité de l'Assemblée recommanda au gouvernement de la Nouvelle-Écosse de construire un bâtiment public pour abriter le ministère provincial des postes, des douanes et des chemins de fer. Les travaux de construction commencèrent en 1864 sous la direction de John Brookfield. L'immeuble, conçu par David Sterling dans le style architectural de la Renaissance italienne, reflétait bien la fierté des habitants de la Nouvelle-Écosse à l'égard de leur province en plein épanouissement.

Le 1^{er} juillet 1967, les services des douanes et de la poste furent transférés au Dominion du Canada. Aux termes de l'article 108 de l'AANB, il semblait donc normal que le nouveau bâtiment devienne la propriété du gouvernement fédéral. Quoiconque connaît le domaine des relations fédérales-provinciales ne s'étonnera pas de ce qu'on ait mis quatre ans à déterminer quel ordre de gouvernement devait payer les coûts de la construction et dans quelle proportion. L'édifice fut malgré tout terminé en 1868.

Dans la cascade d'événements qui suivirent la Confédération, le gouvernement Tupper, qui avait fait entrer la Nouvelle-Écosse dans le nouveau Dominion, fut renversé et Tupper s'en alla à Ottawa faire partie du gouvernement de Sir John A. MacDonald. Le nouveau gouvernement anti-confédération, qui était dirigé par William Annand et Howe et détenait 36 des 38 sièges de l'Assemblée de la Nouvelle-Écosse, eut tôt fait de proposer l'abrogation de cet article de l'AANB.

Bien que les historiens canadiens ne soient pas nombreux à le reconnaître, la Nouvelle-Écosse s'opposa fortement à la Confédération et il s'en fallut de peu qu'elle ne prenne les armes; mais on se rendit vite compte que le gouvernement impérial n'avait nullement l'intention de lui rendre son indépendance. Howe et les modérés, ainsi que les plus réalistes des opposants à la Confédération révisèrent leur position et cherchèrent à obtenir pour la Nouvelle-Écosse des conditions plus favorables au sein de la Confédération.

Howe devint membre du cabinet MacDonald et s'occupa, entre autres, des négociations sur le partage des frais de construction de l'édifice des douanes. Aux termes de l'accord signé en 1871, Ottawa dut payer à la Nouvelle-Écosse 84000 \$, sur les 189060 \$ qu'avaient coûté les travaux.

Aujourd'hui, l'édifice n'abrite plus les douanes et il y a longtemps que les postes ont emménagé dans de nouveaux locaux, tout comme le musée provincial, qui, pendant un certain temps, occupa l'une des salles du bâtiment. Par la suite, l'immeuble abrita aussi la division «H» de la Gendarmerie Royale du Canada et des agents de la Banque du Canada. Depuis quelques années, le gouvernement fédéral s'en sert comme entrepôt d'objets inutiles. A cause des nombreuses réfections effectuées à l'intérieur et de la détérioration de l'extérieur imputable à la pollution et au temps, l'édifice n'est plus maintenant qu'un triste et pâle reflet de sa splendeur d'antan.

Vers la fin de la session législative de 1980, j'ai proposé à la Chambre, appuyé par le co-président de l'époque, M. Arthur Donahoe, que la province rachète au gouvernement fédéral le vieil édifice pour en faire une annexe à l'Assemblée législative. La résolution fut adoptée et les négociations subséquentes aboutirent au transfert de l'immeuble, à l'automne 1981. La Nouvelle-Écosse acceptait de payer la moitié du montant de l'évaluation du terrain, de restaurer l'extérieur du bâtiment, de l'entretenir et de l'utiliser au profit des députés de l'Assemblée, qui avaient tant besoin de locaux supplémentaires.

Depuis le transfert, un comité composé de représentants des divers partis et présidé par le président de la Chambre, M. Arthur Donahoe, a été formé pour conseiller le gouvernement sur les travaux de rénovation. Dans la mesure du possible, on tâchera de redonner à l'extérieur son aspect du XIX^e siècle. L'intérieur sera totalement refait et comprendra des locaux pour les caucus du gouvernement et de l'opposition officielle ainsi que pour les simples députés et le bureau du président; on y trouvera aussi des salles de réunion et des salles à manger. En tant qu'annexe à l'Assemblée législative, le bâtiment relèvera de la compétence du président.

La roue a donc fait un tour complet, mais par contraste avec les négociations d'il y a plus d'une centaine d'années, les récentes négociations sur la restauration de ce bâtiment historique se sont caractérisées par un esprit de coopération et d'amitié, ce qui en dit beaucoup sur le degré de maturité auquel est parvenu le Canada depuis cette époque.

M. John Leefe est député de Queens à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. Il est vice-président de l'Assemblée depuis février 1981.

(traduit de l'anglais)